

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

Convocation : le 23 Septembre 2016

Présents : Mesdames VASSEL, BERGERON, RISCH, BARBAZANGES, CORBIN, LE MOULT
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, HURLIN, LADREYT, VALLON et
GUERIN

Excusée : Madame PLAGNAT

Indiana PLAGNAT donne procuration à Denis DUPIN

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 29 Juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie LE MOULT



web

- **Plan Local d'Urbanisme : bilan registre de la modification simplifiée N° 2 :**

5 observations sur le registre tenu à la disposition du public entre le 01^{er} août et le 20 septembre 2016. Dominique BOUDAY, commissaire enquêteur, ayant accepté à la demande du maire à titre gracieux et exceptionnel de procéder à l'examen des observations, présente au conseil municipal son rapport de synthèse. Au final, il apparaît que les arguments consignés ont déjà été évoqués et débattus en conseil et que seul 3 foyers installés dans le périmètre immédiat de la zone AUh se sont exprimés. A noter, les avis favorables de 3 personnes publiques associées (SCOT, Département et Chambre d'Agriculture).

- **Délibération n° 19 / 2016 : modification simplifiée n° 2 du PLU**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L.153-48 et R.153-20 et R.153-21,

Vu la délibération N° 12/2013 en date du 29 mars 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ,

Vu la délibération N° 18 / 2016 en date du 24 juin 2016 prescrivant la modification simplifiée du PLU et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la consultation des personnes publiques associées en date du 11 juillet 2016,

Vu les accords des personnes publiques associées (SCOT, Département, Chambre d'Agriculture)

Considérant que les résultats de la mise à disposition du public ne justifient pas de rectification du projet de modification du PLU,

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Monsieur le Maire demande un vote à bulletin secret :

Ainsi après en avoir délibéré, 10 voix POUR l'approbation de cette modification simplifiée n° 2 et 5 voix CONTRE

- décide d'approuver la modification simplifiée du PLU : correction du règlement de la zone AUh concernant la hauteur maximum des constructions autorisée portée de 4 à 8 mètres.
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal
- dit que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie de CHAMPIS et à la sous préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification n°2 du PLU, ne seront exécutoires qu'après :
 - ◆ sa réception par le Sous Préfet de l'Ardèche
 - ◆ L'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

POUR : 10 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 5

ABSTENTION : 0

- **Délibération n° 20 / 2016 : avenant marché public lot 1**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire exposant la modification relative à la durée d'exécution des travaux.

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise COMTE TP pour le lot 01 suivant la délibération du 30 avril 2015,

Considérant que la durée d'exécution des travaux pour le lot 1 doit être allongée suite aux intempéries (sols détremés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de conclure** l'avenant d'augmentation de la durée d'exécution avec l'entreprise COMTE TP dans le cadre des travaux de construction des villas communales : Lot n°01

Attributaire : COMTE TP
Za La Chalaye 07440 ALBOUSSIERE

Durée d'exécution du marché initial :	7 mois
Avenant n° 1 :	2 mois
Durée total :	9 mois

Marché initial du 30 Avril 2015 - montant : 22 500 € HT

- **d'autoriser** le maire à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

POUR : 15 (dont 1 pouvoir) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 21 / 2016 : Transports scolaires : modification du PTS (Plan de Transport Scolaire)**

A la suite de la fermeture du collège privé de Vernoux, le Plan de Transport Scolaire (PTS), établi par le Département, doit être modifié pour les communes qui étaient orientées vers ce collège privé. Ainsi, les élèves de Champis qui souhaitent se diriger vers le collège privé de Lamastre (ce qui n'est pas conforme au PTS) doivent s'acquitter d'un sur-ticket. Pour ne pas pénaliser les familles du paiement du sur-ticket, il est convenu de modifier le PTS sous réserve d'observer une égalité de traitement tant pour les élèves du Privé que du Public scolarisés à Lamastre.

Après avoir délibéré, 12 voix POUR - 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- L'équipe municipale décide de modifier le PTS visant à affecter tant le collège privé que public de Lamastre.

POUR : 12 (dont 1 pouvoir) CONTRE : 2 ABSTENTION : 1

- **Délibération N° 22 / 2016 : Loyer maison 55 chemin de la Croix à Champis Garnier**

Suite aux travaux de rénovation de la maison 55 chemin de la Croix à Champis, il convient de fixer le loyer.

En cohérence avec les autres loyers pratiqués sur la commune, Monsieur le Maire propose 400 € / mensuel pour une surface habitable de 60 m².

La provision mensuelle de charges pour l'entretien VMC, ramonage cheminée et taxe des ordures ménagères sera de 20 € / mensuel.

Prochainement, un bail devrait être signé avec le Secours Populaire de l'Ardèche.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent à l'unanimité le loyer mensuel 400 € + 20 € de provision de charges.

- Autorisent Monsieur le Maire à signer le bail.

POUR : 15 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Pierre Branlante :**

Implantée sur une parcelle de 100 m², la Pierre Branlante, propriété privée est une curiosité géologique souvent visitée. L'équipe municipale souhaite la remettre en valeur. Prochainement un contact sera établi avec la propriétaire.

- **Carte des chemins ruraux :**

Après plusieurs mois de travaux, Daniel MARGIRIER, Alain LADREYT et Solange BERGERON viennent d'achever le recensement des 99 chemins ruraux communaux qui cumulent un linéaire de 46 355 mètres. Une carte des chemins ruraux a été présentée à l'équipe municipale distinguant les chemins praticables et ceux devenus impraticables. Lors d'une prochaine séance de conseil municipal, l'équipe municipale procédera à l'approbation du document.

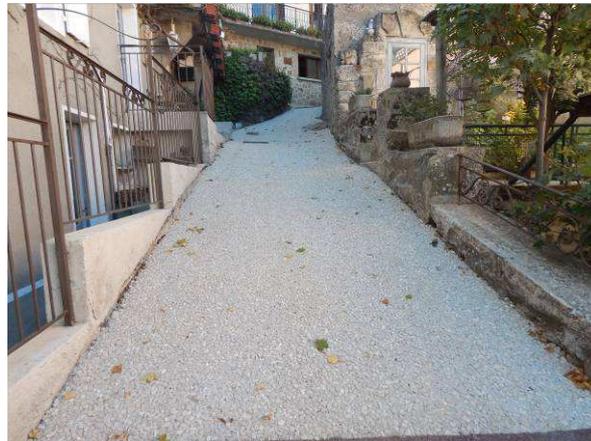
- **Travaux en cours :**

- Aire de covoiturage du Fringuet d'une vingtaine de places + borne recharge des véhicules électriques.

Pour les ordures ménagères, 2 bacs semi-enterrés vont être installés avant la fin de l'année en remplacement de la quinzaine de conteneurs existants.

- la Bâtie de Crussol : rue du Temple - rue de la Calade et rue du Château

De nouveaux revêtements anti-dérapants en béton désactivé et des espaces réservés au fleurissement ont été effectués



Prochainement des devis vont être demandés pour la réalisation d'une rampe (escalier rue de la Calade).

- Rénovation de la maison chemin de la Croix à Garnier.

- **Rencontre avec les agriculteurs, les producteurs locaux et les artisans le mardi 20 septembre :**

Une première réunion a eu lieu le 20 septembre avec une vingtaine d'agriculteurs, producteurs locaux et artisans du plateau afin de mener une réflexion sur la création d'une maison de pays ou d'un magasin de producteurs au Fringuet.

Après débat, les élus souhaitent la création d'une maison de pays permettant la vente des productions locales et de l'artisanat. Le conseil municipal valide la proposition de la CCI de conduire l'étude de faisabilité économique du projet.

Un groupe de réflexion ouvert aux agriculteurs, producteurs, artisans va être créé.

Si vous souhaitez participer à ce groupe de travail merci de vous inscrire en mairie de Champis.

- **Rencontre avec une consultante sur l'action culturelle :**

Dans le cadre d'une réflexion générale sur la politique culturelle et l'offre culturelle des communes de notre plateau, une rencontre d'information et d'échange proposée par Cécile VASSEL a eu lieu à la mairie de Champis le lundi 26 septembre 2016 avec une professionnelle de l'action culturelle, Marie Dieudonné. Elle aide à construire et accompagne un projet culturel global de territoire mobilisant et impliquant ensemble ses élus, habitants, associations, professionnels (culture, éducation, santé, animation) et acteurs économiques.

Plusieurs idées sont ressorties de cette réunion (impliquer la population, définir le périmètre d'action, créer des ateliers chez les particuliers,.....). Cette réflexion commune sera poursuivie lors d'une prochaine rencontre avec les élus des communes du plateau.

- **Tourisme : commissions « animations / projets » et « communication / promotion » :**

Le mercredi 21 septembre à la Communauté de communes Rhône Crussol, la commission spéciale réunissait les membres des commissions « Animations et projets » et « Communication et promotion ». Les points évoqués : weekend vignobles et découvertes des 21 / 22 et 23 octobre renseignements : www.rhone-crussol-tourisme.com/accueil/nos-bons-plans/ , l'édition d'un topo guide Tour des Crêtes, l'étude de faisabilité de la création d'une maison des vins et du patrimoine, les vidéos de promotion des communes de la CCRC.

- **Rentrée scolaire 2016 / 2017 / Conseil d'administration de la Tribu / assemblée générale du sou des écoles :**

Le 1er septembre, 196 enfants ont retrouvé le chemin de l'école d'Alboussière-Champis dont 122 en primaire et 74 en maternelle soit 10 enfants de plus que l'année dernière. 52 enfants sont domiciliés sur Champis (contre 43 pour l'année scolaire 2015 / 2016)

Concernant les TAPS (Temps d'Activités Périscolaires) assurés par la Tribu, il est proposé différents ateliers les lundis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30. Nouveaux ateliers : cinéma, le monde de contes, expression corporelle. En moyenne 75 enfants sont accueillis durant ces 2 soirées.

L'association du Sou des Ecoles d'Alboussière-Champis finance en partie les activités des enfants de l'école d'Alboussière-Champis (Piscine, spectacles de Noël, sorties découvertes,....).

- **Dates validées à retenir :**

- Repas des Aînés : le mercredi 14 décembre 2016 à midi
- Goûter de Noël pour les enfants : le samedi 17 décembre 2016 l'après midi
- Cérémonie des vœux : le samedi 21 janvier 2017 à 11 heures

- **INSEE : recensement 2017 :**

Le prochain recensement sur notre commune aura lieu en 2017. **Cette enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.** Il sera proposé à Denis CHEVILLON, qui avait assuré cette fonction en 2012, d'effectuer le recensement en 2017.

- **Questions diverses :**

- L'assemblée générale d'APACH aura lieu le mardi 04 octobre 2016 à 20 heures salle du conseil municipal
- L'assemblée générale du CISAL aura lieu le mercredi 12 octobre à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Sylvestre
- Une rencontre avec le cabinet d'étude SAFEGE Consulting et les élus de Champis aura lieu le vendredi 7 octobre 2016 à 8 h 45 pour l'étude de faisabilité de la voie verte du plateau.
- Fleurissement : plantations à faire en novembre dans différents quartiers, Cécile Vassel se charge de l'organisation
- Chasse : nombreuses réclamations concernant des dégâts de sangliers sur le secteur Est de la commune. Pétition des agriculteurs sollicitant l'intervention du Lieutenant de Louveterie.
Par ailleurs, il est rappelé que la chasse est interdite dans un rayon de 150 mètres autour d'une habitation ou d'un bâtiment agricole afin d'éviter les accidents mortels à l'encontre des habitants et des animaux domestiques.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 28 octobre 2016 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 23 h 45

Le Secrétaire de Séance
Mme Nathalie LE MOULT